



CENTURY 21

S.E.I.C.A.

BARÈME LOCATION

LOCATION BAUX D'HABITATION :

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20%, à la charge du BAILLEUR :
1 Mois de Loyer Hors Charges

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du LOCATAIRE :

- honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : **12 € / m²***
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3 € / m²***

* Montant maximum suivant la Zone dans laquelle se situe le Bien

LOCATION AUTRES BAUX :

- Stationnement : **2 mois de loyer charges comprises (50% Bailleur – 50% Locataire)**
- Baux Commerciaux : **7% du Loyer Triennal Charges Comprises**

Barème au 26/10/2019

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21